

Un tutorat : pour qui ? pourquoi ?

En quoi consiste le tutorat ?

- Le tutorat est un mécanisme de **soutien à l'écriture ou au développement d'un projet**. Il s'agit, plus précisément, d'une possibilité, pour l'auteur d'être accompagné par un scénariste professionnel au travers d'une série d'échanges qui viseront à identifier les éventuelles difficultés du projet et à donner des pistes pour la suite du travail.
- Concrètement, le tuteur et l'auteur se rencontrent un certain nombre d'heures (entre 9 heures minimum - soit par exemple 3 x 3 heures - et 24 heures maximum - soit par exemple 4 x 6 heures).
- Le tuteur rédige une note de lecture qu'il remet à l'auteur.

Qui peut bénéficier d'un tutorat ?

Le tutorat est une aide proposée aux auteurs et/ou aux producteurs de **projets soutenus à l'écriture (fiction ou documentaire) ou au développement (documentaire) par la Commission de Sélection des Films**. Les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Productions légères » sont également éligibles.

Qui est tuteur ?

- Le tuteur doit attester d'une expérience professionnelle en étant l'auteur principal de l'écriture d'au moins 2 œuvres portées à l'écran dans les catégories suivantes: long métrage de fiction ou documentaire de création.
- Il a aussi une expérience de lecture de scénarios (à travers un travail mené soit dans une école de cinéma soit dans plusieurs ateliers d'écriture).
- Une liste de tuteurs est proposée aux auteurs (voir ci-annexée).

Quel est le statut du tuteur ?

Le tuteur est assimilé à un script doctor. Il n'écrit ni scènes ni dialogues et ne peut revendiquer de droits d'auteurs. Il rédige des notes qui déterminent, après lecture et discussion avec l'auteur, les failles du scénario et les pistes pour y remédier. Il est crédité au générique final en tant que consultant, expert ou script doctor.

Quelles sont les étapes de travail et quelle est la rémunération du tuteur ?

- Sur base de la notification écrite lui signifiant l'octroi de l'aide à l'écriture ou au développement, l'auteur ou le producteur prend contact avec l'Administration pour faire part de son intention de faire appel à un tuteur.
N.B. : Les aides au tutorat sont octroyées dans les limites budgétaires du Centre du Cinéma. Il est donc indispensable de contacter l'Administration préalablement à toute démarche auprès d'un tuteur pressenti.
- L'auteur ou le producteur propose un tuteur dont le nom figure sur la liste ci-dessous ou un tuteur de son choix.
- S'il s'agit d'un tuteur ne figurant pas sur la liste de la Commission, l'Administration valide le choix du tuteur dont l'expérience professionnelle doit correspondre à la définition mentionnée ci-dessus (cf. « Qui est tuteur ? »).
- Le tuteur pressenti informe l'Administration de son accord pour prêter le tutorat pour lequel il a été sollicité.

- L'Administration adresse au tuteur un courrier pour une demande de prestation de tutorat qui détaille la procédure à suivre, à savoir :
 - Après un premier entretien avec l'auteur, le tuteur est tenu de transmettre à l'Administration une note de lecture et un programme de travail ainsi qu'une déclaration de créances.
 - Le montant forfaitaire de 1.500 € est liquidé en une tranche après approbation des documents.
 - Au terme de la prestation, le tuteur est tenu de remettre à l'Administration un rapport d'activités final ainsi qu'une attestation de clôture signée par l'auteur ou le producteur pour confirmer que le travail a bien été effectué.

Liste de tuteurs

- Yaël André (documentaire)
- Marta Bergman (documentaire)
- Aurélien Bodinaux
- Gabrielle Borile
- Laurent Brandenbourger
- Luc Dellisse
- Philippe de Pierpont (fiction et documentaire)
- Anouchka Dewarichet (documentaire)
- Marc Didden
- Martine Doyen
- Francis Dujardin (documentaire)
- Frédéric Dumont
- Beatriz Flores Silva
- Jean-Luc Goossens
- Rémi Hatzfeld
- Luc Jabon
- Luc Janssen
- Jasna Krajinovic (documentaire)
- Serge Kribus
- David Lambert
- Jérôme Le Maire (documentaire)
- Anne Levy-Morelle (documentaire)
- Maarten Loix
- Miguel Machalski
- Guillaume Malandrin
- Stéphane Malandrin
- François Pirot
- Inès Rabadan
- Ronnie Ramirez (documentaire)
- Pierre-Paul Renders
- Isabelle Rey (documentaire)
- Guillaume Senez
- Laurent Van Lancker (documentaire)
- Thomas van Zuylen (fiction)
- François Verjans
- Micha Wald
- Isabelle Willems

Contact : Véronique Pacco (mail: veronique.pacco@cfwb.be - tel: 02 413 33 42)